

mardi dernier, une preuve éclatante de l'esprit catholique qui les anime. La réception si cordiale, si enthousiaste, qu'ils ont faite à S. E. le Délégué apostolique et aux Révérendissimes Pères du Concile, est chose inoubliable. Tous s'accordent à dire que jamais église ne fut mieux remplie que la vôtre, et que jamais auditoire ne s'est montré plus recueilli que celui de vos pieuses dames de Saint-Roch. Nul doute que la parole si éloquente de Mgr l'évêque de Valleyfield a remué tous les cœurs et y a laissé une profonde et salutaire impression. Inutile de vous dire que tout le monde est revenu enchanté de cette superbe démonstration; le chant populaire a été particulièrement admiré. Mes félicitations cordiales à vous, Monseigneur, et à vos paroissiens.

Veuillez agréer, Monseigneur, l'expression de mes sentiments les plus dévoués en Notre-Seigneur.

L.-N., Arch. de Québec.

LETTRE PASTORALE

DES CARDINAUX, ARCHEVÊQUES ET EVÊQUES DE FRANCE,
SUR LES DROITS ET LES DEVOIRS DES PARENTS
RELATIVEMENT A L'ÉCOLE

Les évêques de France vous adressèrent, l'an dernier, une lettre collective, pour vous signaler les graves atteintes que deux nouveaux projets de loi portaient à l'autorité des pères et des mères de famille, en matière d'enseignement et d'éducation. C'était un cri d'alarme et une protestation dont personne ne mit en doute la nécessité, hélas ! trop manifeste.

Aujourd'hui, nous venons vous rappeler, d'après la doctrine de l'Eglise, les droits et les devoirs des parents au sujet de l'école.

LA FAMILLE. — DROITS DES PARENTS.
PRÉTENDU DROIT DE L'ENFANT (1)

La famille est une société que Dieu a établie et que l'homme

(1) Les sous-titres et les caractères italiques ont été ajoutés par la direction de l'Œuvre des tracts, de Paris.